Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2024

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les *« orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».*

Le Règlement Budgétaire et Financier adopté au conseil municipal du 4 octobre 2022 fait référence au Rapport d'Orientations Budgétaires dans son article 1.1.1.

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2024

Eléments de contexte économique et financier

L'année 2023 a été marquée par une hausse des tarifs de fournitures d'énergie gaz et électricité par rapport à 2022 et par une inflation toujours élevée.
En 2024, la loi de finances anticipe une diminution du déficit public qui devra passer sous les 3% du PIB en 2027. Elle confirme également la suppression de la CVAE en 2024, la prolongation du Fonds Vert *(enveloppe de 2,1 milliards d'euros en 2024)* et une augmentation de l'enveloppe DGF de 220 millions d'euros.

Eléments macroéconomiques et cadrage fiscal à la date du 11 janvier 2024 :

- Croissance prévisionnelle 2024 : +1,4 % *(+1,00 % en 2023)*
- Inflation prévisionnelle 2024 : 2,6% *(4,9% en 2023)*
- Evolution de la dette 2024 : 109,7 % du PIB *(comme en 2023)*
- Déficit public : -4,3 % en 2024 *(-4,9 % en 2023)*
- Taux de croissance du PIB 2024 : +1,4% (+1% en 2023)
- Revalorisation des valeurs locatives 2024 : inflation N-2 / N-1 : + 3,9 %

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Contexte financier des collectivités locales, quelques chiffres pour l'an

- Evolution des dépenses de fonctionnement : + 4,5% surtout en raison de la hausse des tarifs gaz et électricité et de l'inflation *(+2,5% en 2022)* ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 4,7 % *(+5% en 2021)* ;
- Evolution des dépenses d'investissement : + 6,8 % ;
- Croissance de l'encours de la dette : + 1,4 %.

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une hausse des concours financiers aux collectivités *(54 Mds € en 2024 contre 53 Mds € en 2023)*.

L'enveloppe DGF de 27,1 Mds € est en légère hausse en 2024 *(+220 millions d'€)* avec la répartition suivante :

- Dotation de solidarité urbaine : +90 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale : +100 millions d'euros
- Dotation d'intercommunalité : +30 millions d'euros

Le soutien à l'investissement :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 Mds € :

- DETR : 1,046 milliard d'€
- DSIL : 570 millions
- Dotation politique de la ville : 150 millions d'€
- DSID : 212 millions d'€

La péréquation verticale : la Dotation de Solidarité Rurale *(DSR)*

L'enveloppe de la DSR est en progression de 150 millions d'euros et est portée à 2,277 Md€.

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal *(FPIC)*

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC en 2024 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2023.

Filet de sécurité :

Cette aide créée en 2023 destinée à faire face à la hausse des dépenses d'énergie n'a pas été reconduite pour l'année 2024.

Fiscalité :

Depuis 2023, la TH sur les résidences principales n'existe plus.
Seules subsistent la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

La loi de finances 2024 a prévu une revalorisation de 3,9 % des bases locatives.

FCTVA :

Le montant du fonds atteint 7,1 millions d'euros soit une hausse de 6%.
Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds mais également à l'élargissement de l'assiette. En effet, les dépenses d'aménagement de terrains vont redevenir éligibles au FCTVA en 2024, dépenses qui avaient été exclues depuis 2021.

Dotations pour les titres sécurisés :

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service et augmentent les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, l'État abonde la DTS jusqu'à 100 millions € en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement.
De plus, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

Le PLF propose de répartir, à compter du 1er janvier 2024, cette dotation en fonction :
- ✓ du nombre de stations d'enregistrements
- ✓ du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente
- ✓ de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

Sources : « Projet de loi de finances » rédigé par la Banque Postale
« Débat d'orientation budgétaire » rédigé par la Caisse d'Epargne

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

II – LE CONTEXTE LOCAL

SITUATION DE LA COMMUNE AU 31/12/2023

Données générales sur la Commune pour 2023 :

- Evolution des dépenses de fonctionnement : + 8,43 % en 2023 ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 3,12 % en 2023 ;
- Evolution de l'épargne brute : - 428 985 € soit – 37,42 % ;
- Evolution de l'épargne nette – 490 380 € soit - 132,24 % ;
- Diminution de l'encours de la dette : - 2,04 % en 2023.

Historique des dotations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021	Titré 2022	Titré 2023
7411	DGF dotation forfaitaire	666 658,00	657 782,00	641 871,00	619 688,00	611 094
74121	Dotation Solidarité Rurale	381 700,00	347 308,00	318 017,00	358 546,00	386 798,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	76 124,00	68 512,00	61 661,00	30 831,00	0,00
	Total	**1 124 482,00**	**1 073 602,00**	**1 021 549,00**	**1 009 065,00**	**997 892,00**
	Variation / année précédente		*-4,52%*	*-4,85%*	*-1,22%*	*-1,11%*
	Variation depuis 2019		*-4,52%*	*-9,15%*	*-10,26%*	*-11,26%*

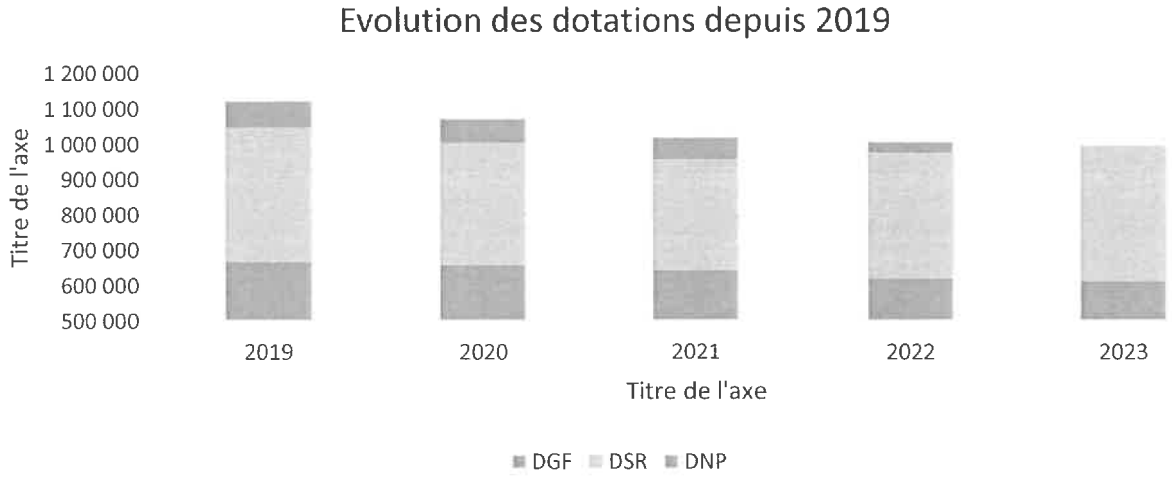

Historique Dotation Globale de Fonctionnement *(part forfaitaire)* depuis 2019

Années	2019	2020	2021	2022	2023	*2024 Prévisions*
En €	666 658	657 782	641 871	619 688	611 094	*600 000*
Variation / année précédente		-1,33%	-2,42%	-3,46%	-1,39%	*-1,82%*

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

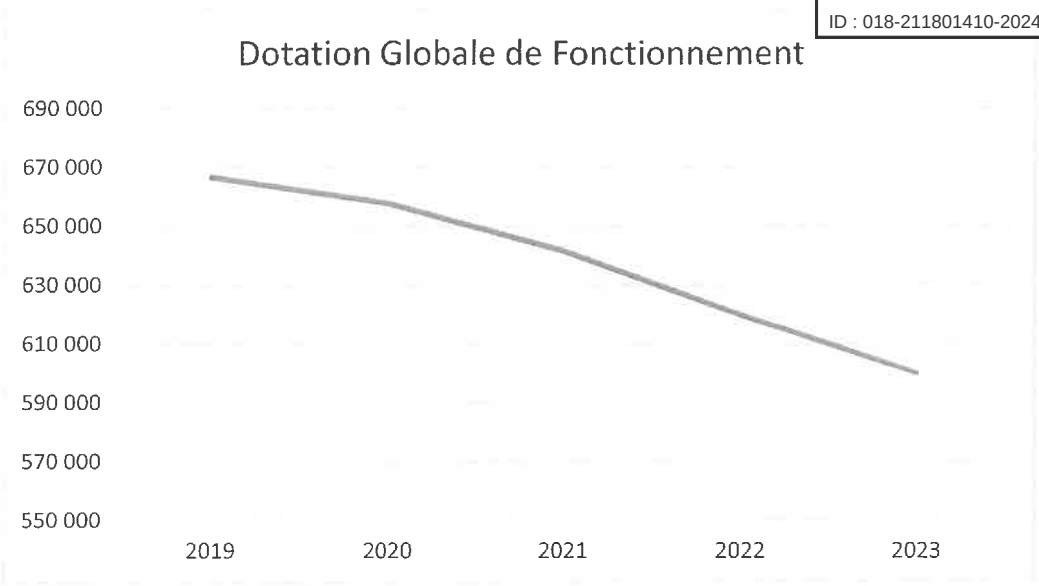

Pour 2024, la loi de finances prévoit une hausse de l'enveloppe de la DGF afin de limiter la baisse de cette dotation pour certaines communes. La DGF prend en compte le critère population :

Au 1er janvier 2023 :

- Population INSEE 6 502 habitants (notification du 9/12/2022)
- Population DGF 6 502 + 88 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 632 habitants

Au 1er janvier 2024 :

- Population INSEE 6 448 habitants *(notification du 18/12/2023)*
- Population DGF 6 448 + 87 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 12 x 2 = 24 donc 6 559 habitants

Avec une réduction prévisionnelle de 73 habitants, une baisse de la DGF communale est probable en 2024.

Historique des compensations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021 *	Titré 2022	Titré 2023
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	346,00	371,00	166,00	189,00	477,00
748312	Dotation compensation Réforme TP	177 509,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00
74833	Compensations fiscales	137 724,00	144 581,00	328 456,00	343 142,00	355 344,00
	Total	**315 579,00**	**320 129,00**	**503 799,00**	**518 508,00**	**530 998,00**
	Variation / année précédente		1,44%	57,37%	2,92%	2,40%
	Variation depuis 2019		1,44%	59,64%	64,43%	68,26%

* réforme taxe foncière de 2021

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Résultats provisoires 2023 :

- Section de Fonctionnement :

Résultats - Section de fonctionnement sur la période 2019 – 2023

en €	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	*7 507 880*	*8 268 348*	*8 295 123*	*8 467 841*	*8 735 355*
Dépenses	*7 271 703*	*7 534 960*	*7 558 865*	*7 737 675*	*8 390 185*
Résultat de fonctionnement (excédent)	***236 177***	***733 388***	***736 259***	***730 166***	***345 170***
Epargne brute	*602 613*	*1 131 817*	*1 170 780*	*1 146 677*	*720 740*
Variation N-N-1		*529 204*	*38 963*	*-24 103*	*-425 937*
Epargne nette	*-47 594*	*450 833*	*473 168*	*370 807*	*-116 525*

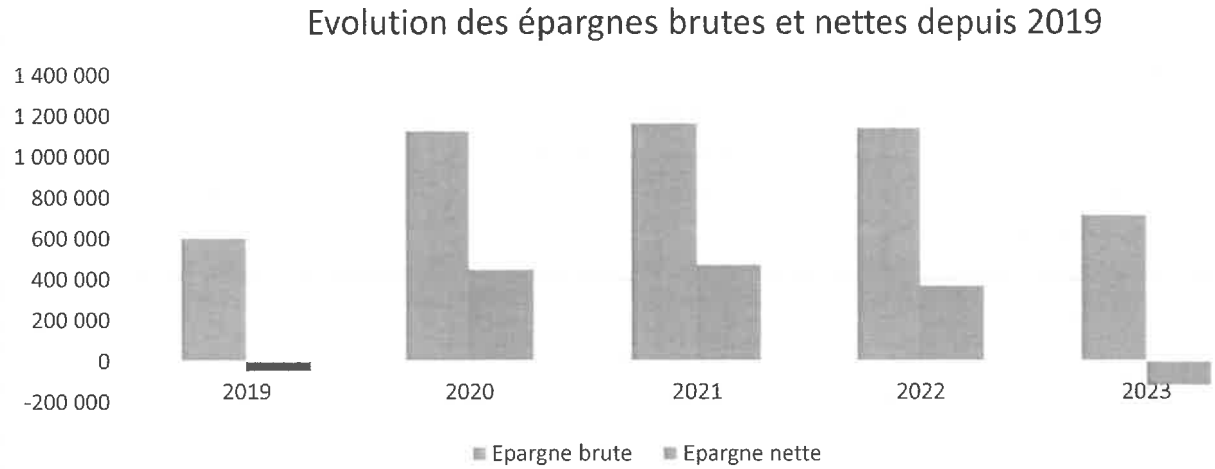

Nous constatons une baisse de l'excédent 2023 de 384 996 € par rapport à 2022 :

Les recettes ont augmenté de 267 514 €.
Les dépenses ont augmenté de 652 510 €.
Les dépenses ont augmenté plus fortement que les recettes, l'écart de 384 996 € affecte les épargnes qui se trouvent ainsi diminuées :

- Epargne brute : baisse de 425 937 €
- Epargne nette : baisse de 487 332 €

Le résultat cumulé prévisionnel *(résultat 2023 prévisionnel + excédent antérieur 2022)* s'élève à 1 177 750 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Comparatif 2022/2023 par poste de dépenses en section de fonctionnement :

Dépenses :

Catégories de dépenses	Réalisé 2022	Réalisé prévisionnel 2023	Tendance
Charges à caractère général	2 024 678	*2 420 455*	↗
Charges de personnel	4 441 233	*4 660 965*	↗
Indemnités des élus	116 396	*119 964*	↗
Subventions aux associations	91 971	*97 029*	↗
Autres subventions	17 595	*15 795*	↘
Charges à répartir	10 647		↘
Reversement de fiscalité *(dont FPIC)*	*53 921 dont FPIC 49 511 €*	*53 633 dont FPIC 49 098 €*	↘
Subvention au CCAS	250 000	*270 000*	↗
Contributions aux organismes publics	88 848	*90 243*	↗
Charges financières	186 162	*227 437*	↗
Charges spécifiques	26 180	*537*	↘
Opérations de cessions	33 837	*20 778*	↘
Amortissements	393 612	*413 348*	↗
Dotations pour risques	2 594		↘
TOTAL	**7 737 675**	***8 390 185***	↗

Recettes :

Catégories de recettes	Réalisé 2022	Réalisé prévisionnel 2023	Tendance
DGF	619 688	*611 094*	↘
Autres dotations Etat	984 210	*981 805*	↘
Autres participations	166 642	*164 039*	↘
Fiscalité : TH TF TFNB,	3 333 437	*3 576 428*	↗
Attribution de compensation	1 712 997	*1 712 997*	=
Taxe sur les pylones et taxe de séjour	*50 214*	*52 877*	↗
Taxe électricité	122 882	*204 418*	↗
Droits de mutation	206 652	*149 935*	↘
Droits de places	9 236	*9 623*	↗
FNGIR	346 191	*346 191*	=
Produits spécifiques	19 044	*24 922*	↗
Opérations de cessions	33 837	*20 778*	↘
Produits de gestion courante	795 726	*816 714*	↗
Production immobilisée	18 074	*36 823*	↗
Reprise sur provisions, reprise des subventions + neutralisation amortissements	49 011	*23 712*	↘
EXCEDENT	**730 166**	***345 170***	↘

Ces variations sont expliquées par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les dépenses :

- Les charges à caractère général sont en hausse *(+ 395 777 € ; + 19,54%)* due à l'inflation globale observée sur tous les postes de dépenses, au marché médiéval, aux conséquences de la tempête du 19 juin 2023 *(élagage et évacuation des déchets de bois pour 150 000 €)*, à la hausse du coût du berceau à la crèche d'Allouis et aux tarifs électricité ;
- Les charges de personnel varient de + 4,94 % : en raison des hausses du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023, du taux du versement mobilité au 1er juillet *(de 0,80 % à 1,40%)*, au recrutement de saisonniers et remplaçants et au glissement vieillesse technicité ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 49 098 € en baisse de 0,84% ;
- Le compte « subventions aux associations » augmente de 5,49 % ;
- Les charges financières *(intérêts des emprunts)* sont en hausse *(+ 41 275 € soit +22,17 %)* en raison de taux plus élevés sur les prêts récemment contractés et de la hausse des taux variables Euribor *(4 contrats)* ;
- Les charges spécifiques sont en baisse car avec l'application de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023, plusieurs comptes ont basculé en chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ;
- La subvention versée au CCAS est en hausse de 20 000 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

✓ Remarques sur les recettes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 1,39 % *(baisse de la population municipale)* ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 7,1 % ;
- Les droits de mutation diminuent en raison de la crise immobilière, les transactions ayant été moins nombreuses qu'en 2021 et 2022 ;
- Les produits de gestion courante correspondant à l'activité des services et aux locations de biens immobiliers sont en hausse de 2,62 % ce qui démontre une bonne fréquentation des services municipaux ;
- Les productions immobilisées *(travaux en régie)* sont en hausse due à l'augmentation des travaux effectués par les agents municipaux ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2019-2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 327 784	7 486 340	7 128 211	7 719 246	8 028 389
BP+DM+REPORTS	7 381 778	7 536 818	7 325 348	7 785 072	8 282 040
Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP	**0,74%**	**0,67%**	**2,77%**	**0,85%**	**3,15%**
REALISATIONS	6 835 246	6 775 327	7 085 525	7 299 579	7 956 059
Taux de réalisation (CA / BP)	**93,28%**	**90,50%**	**99,40%**	**94,56%**	**99,09%**
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	**92,60%**	**89,90%**	**96,73%**	**93,76%**	**96,06%**

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 105 323	7 422 140	7 394 773	8 153 962	8 430 809
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 268 755	7 466 997	7 864 471	8 214 794	8 467 828
Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP	**0,90%**	**0,60%**	**6,35%**	**0,75%**	**0,43%**
REALISATIONS	7 437 859	7 907 014	8 256 305	8 446 256	8 676 800
Taux de réalisation (CA / BP)	**104,68%**	**106,53%**	**116,65%**	**103,58%**	**102,91%**
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	**102,33**	**105,89%**	**104,98%**	**102,82%**	**102,46%**

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 96,06 %
- en recettes de 102,46 %.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

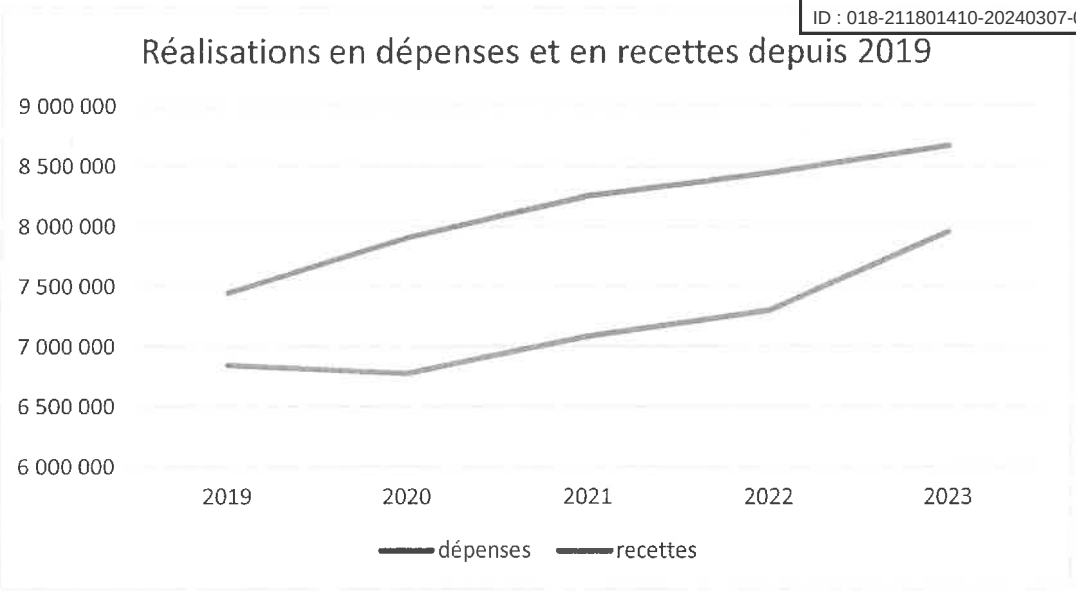

- Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 983 078 € dont dépenses d'équipement : 2 003 626 € *(chapitres 20, 204, 21 et 23), annuité de la dette 837 265€ et opérations d'ordre 141 517 €.*
Les recettes sont de 2 475 780 € dont les tirages sur les contrats d'emprunts pour 600 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 800 000 €, les subventions perçues pour 271 899 €, le FCTVA pour 242 843 €, les dotations aux amortissements pour 413 348 €.

➢ Résultats prévisionnels 2023 :

	Dépenses	Recettes
Réalisation 2023	2 983 078	2 475 780
Déficit 2023	507 298	
Excédent cumulé fin 2022		182 685
Déficit cumulé fin 2023	**324 613**	
Restes à réaliser	847 842	1 616 101
Excédent de financement		**443 646**

Le déficit d'investissement de l'exercice est de 507 298 €.
Après reprise de l'excédent 2022, le résultat cumulé affiche un déficit de 324 613 €.
L'excédent de financement est de 443 646 €. Il s'explique par le report d'un emprunt contracté en 2023 *(contrat de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole)*.

Résultat de clôture prévisionnel 2023

Le résultat global de clôture 2023 affiche un excédent de 853 137 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Évolution des résultats de clôture de 2019 à 2023

	Résultat à la clôture 2019	Résultat à la clôture 2020	Résultat à la clôture 2021	Résultat à la clôture 2022	Résultat à la clôture 2023
Investissement	-1 884 385	-1 631 195	-1 085 891	182 685	- 324 613
Fonctionnement	1 310 200	1 807 717	1 702 414	1 632 580	1 177 750
Total Budget principal	**-574 185**	**176 522**	**616 523**	**1 815 265**	**853 137**

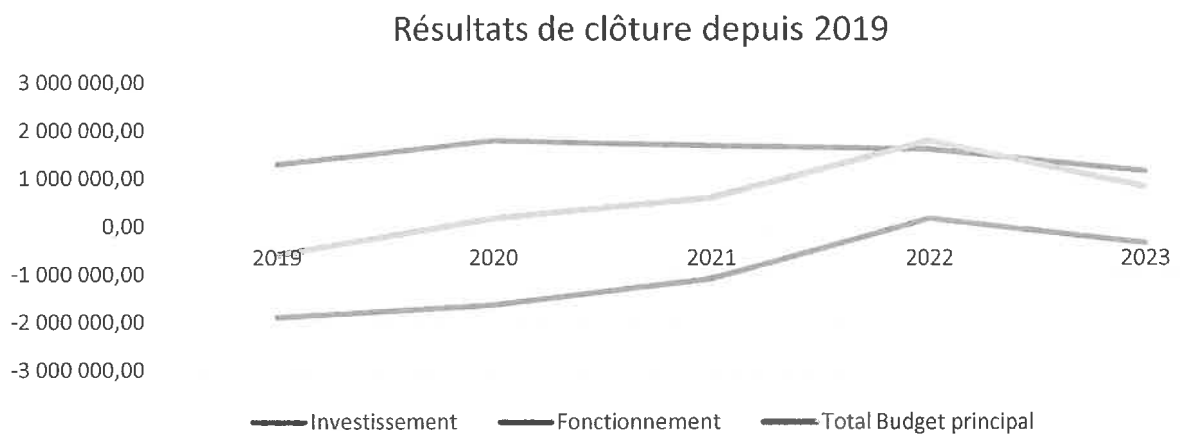

Les recettes propres de la section d'investissement sont suffisantes et participent au remboursement du capital des emprunts. Aussi, la règle de l'équilibre budgétaire est bien respectée dans l'exécution de l'année 2023 :

Dépenses à couvrir	
Remboursement en capital	837 264,92
Restes à réaliser en dépenses	847 841,56
TOTAL des dépenses à couvrir	**1 685 106,48**
Ressources disponibles :	
FCTVA	242 843,32
Taxe d'aménagement	38 950,84
Amortissements - reprises	392 244,08
Cession	20 777,57
Restes à réaliser en recettes	1 616 100,71
Affectation	800 000,00
Solde d'exécution N-1 (001)	182 685,31
TOTAL des ressources disponibles	**3 293 601,83**
SOLDE	**1 608 495,35**

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Tableau d'extinction de la dette jusqu'en 2046 :

	Capital restant dû au 01/01/N	Annuité	Intérêts	Capital
2024	11 393 920,73	1 049 185,56	218 464,83	829 920,73
2025	10 664 128,87	967 475,54	196 178,38	771 297,16
2026	9 892 831,71	952 726,06	175 377,19	777 348,87
2027	9 115 482,84	877 434,75	154 890,06	722 544,69
2028	8 392 938,15	807 723,97	139 877,47	667 846,50
2029	7 725 091,65	744 144,73	126 428,60	617 716,13
2030	7 107 375,52	715 051,83	114 806,85	600 244,98
2031	6 507 130,54	648 591,83	104 146,71	544 445,12
2032	5 962 685,42	644 173,91	94 195,15	549 978,76
2033	5 412 706,66	598 440,30	84 398,46	514 041,84
2034	4 898 664,82	581 573,19	76 215,28	505 357,91
2035	4 393 306,91	578 640,29	68 059,74	510 580,55
2036	3 882 726,36	575 737,29	59 823,98	515 913,31
2037	3 366 813,05	492 358,98	51 944,37	440 414,61
2038	2 926 398,44	489 425,70	44 892,29	444 533,41
2039	2 481 865,03	427 723,57	38 093,64	389 546,04
2040	2 092 318,99	424 723,57	31 804,56	392 919,01
2041	1 699 399,98	414 281,77	25 403,85	388 877,92
2042	1 310 522,06	403 951,25	19 026,30	384 924,95
2043	925 597,11	371 425,61	12 863,25	358 562,36
2044	567 034,75	365 661,44	7 118,89	358 542,55
2045	208 492,20	119 655,95	1 683,90	117 972,05
2046	90 520,15	91 183,48	663,33	90 520,15

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2019 – 2023

en €	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	**602 613**	**1 131 817**	**1 170 780**	**1 146 677**	**720 740**
C/16 - Annuité en capital de la dette	650 207	680 984	697 612	775 871	837 265
Epargne nette	**-47 594**	**450 833**	**473 168**	**370 806**	**-116 525**

Encours de dette au 31 décembre N	9 642 287	9 761 303	11 106 025	11 630 670	11 393 921
Capacité de désendettement BP en années *(Encours de dette / Epargne brute du BP)*	16,00	8,62	9,49	10,14	15,81

La capacité de désendettement qui était de 10,14 années au 31 décembre 2022 est passée à 15,81 années au 31 décembre 2023 ; malgré un désendettement de 237 749 € observé en 2023, le ratio s'est dégradé à cause d'une baisse de l'épargne brute.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Le surplus sert au paiement de la taxe foncière et à divers frais d'entretien ;

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé pluridisciplinaire a été de 53 365,54 € pour 2023 et le loyer payé en 2023 par la SCM des professionnels de santé s'élève à 40 081,28 € *(le loyer attendu pour 2024 est de 41 691 € en prenant en compte la situation d'occupation connue au 1er janvier 2024 et avant révision au 1er septembre 2024)*. L'annuité étant dégressive *(remboursement à capital constant)*, l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité va se réduire d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2023 serait de 8 604 683 € ramenant la capacité de désendettement à 11,94 années.

Au 31/12/2023, la part des emprunts fixes est de 92,81 % *(CRD de 10 574 872 €), celle des emprunts variables* de 7,19 % *(CRD 819 049 €)*.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONTEXTE GENERAL

En 2024 l'inflation prévisionnelle est de 2,6% dont il faudra tenir compte dans le budget.

➢ Recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé à 1,039 pour 2024.

Historique des taux depuis 2019 et moyenne de la strate au 31/12/2022

Type de Taux	2019	2020	2021	2022	2023	Taux moyens de la strate au 31/12/2022
TH	12,38	12.38	12,38	12,38	12,38	15,69
TFB	21,50	27,00	46,72	46,72	46,72	39,45
TFNB	38,62	46,00	46,00	46,00	46,00	52,41

Au 31/12/2022, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre *(en milliers d'€)*	En € par habitant	Moyenne de la strate *(en € par habitant)*
Foncier bâti	6 682	1 000	1 289
Foncier non bâti	98	15	19

Si le taux communal TFB est supérieur à celui de la strate, les bases sont quant à elles plus faibles. L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la moyenne de la strate.

Les produits des taxes locales par habitant au 31/12/2022 sont les suivants *(avant application du coefficient correcteur)* :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 466 € *(moyenne de la strate 509 €)*
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti 7 € *(moyenne de la strate 10 €)*

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 20[illegible] prend en compte la revalorisation de 3,9% pour les taxes foncières mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2023	Taux 2023	Bases 2024 prévisionnelles *	Taux 2024	Recette attendue **
THRS	512 241	12,38	397 991	12,38	49 271
THLV	252 803	12,38	262 662	12,38	32 518
TFB	7 119 000	46,72	7 396 641	46,72	3 455 710
TFNB	105 451	46,00	109 564	46,00	50 399
					3 587 898

** Par prudence, la base THRS 2024 est celle de 2022 majorée des hausses des bases appliquées en 2023 et 2024 (+7,1% et +3,9%).*

*** Recette attendue hors effet du coefficient correcteur.*

La recette fiscale totale en 2024 attendue est estimée à 3 587 898 € soit 3,51 % de plus que celle perçue en 2023.

Une démarche d'optimisation fiscale a été initiée fin 2023 avec le concours des services de Bourges Plus *(Observatoire fiscal)* et de la Direction Générale des finances publiques de Bourges. Les effets sur nos recettes fiscales ne sont pas attendus avant 2025.

Autres recettes de fonctionnement :

- ✓ La part forfaitaire de la DGF est estimée à 600 000 €.
- ✓ La recette des taxes additionnelles aux droits de mutation est évaluée à 130 000 €. En raison de la poursuite de la crise immobilière, les transactions devraient rester à un rythme inférieur à 2021 et 2022.
- ✓ Suite à la tempête du 19 juin 2023, une aide dans le cadre du fonds de solidarité a été sollicitée auprès de l'Etat en juillet dernier mais elle restée sans suite à ce jour.

➢ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2024, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant estimé de 50 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité, de la hausse du taux du Versement Mobilité *(1,40% au 1er juillet 2023 puis 2,00% au 1er juillet 2024),* du remplacement des agents absents, et d'une augmentation éventuelle du point d'indice.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2019 *(chapitre 012)* :

2019 : 4 152 115,51 €
2020 : 4 040 127,65 € (-2,70%)
2021 : 4 165 750,95 € (+3,11%)
2022 : 4 441 232,50 € (+6,61%)
2023 : 4 660 965,07 € (+4,94%)
2024 : 5 000 000,00 € *(prévision)*

Autres dépenses :

- Un crédit de 145 000 € sera inscrit au budget primitif pour payer la participation communale à la crèche et RAM *(Communauté de communes Terres du Haut Berry)*.
- Le montant des subventions aux associations sera maintenu.
- Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :
  - ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale est de 1,00 %.
  - ✓ Le taux de cotisation du centre de gestion du Cher est stable à 1,40 %.
- Le taux de versement mobilité sera de 2,00 % au 1er juillet 2024 *(1,40% au 1er juillet 2023)*.
- Les coûts de l'énergie :
  - ✓ Electricité : les prix devraient diminuer en 2024 selon les indications du GIP Approlys ;
  - ✓ *Gaz :* d'après notre fournisseur, les prix pourraient se stabiliser en 2024 après la forte hausse de 2022 et la baisse observée en 2023.
- Les intérêts d'emprunts sont en augmentation.
- Une augmentation de la subvention au CCAS est à envisager.

<u>Relations financières avec Bourges Plus</u> :

Le pacte fiscal et financier a été révisé par délibération de Bourges Plus le 7 décembre 2023.

- ✓ Le montant total de l'allocation de compensation à percevoir en 2024 est de 1 712 997 € ;
- ✓ L'enveloppe du fonds de concours pour la période 2024 – 2026 est portée à 96 618 € par an pour notre commune ;
- ✓ Le fonds de concours de développement touristique a été créé pour aider à renforcer le secteur du tourisme. L'enveloppe globale annuelle est de 50 000 € pour l'ensemble des communes de l'agglomération.
- ✓ En investissement, la commune est redevable d'un montant annuel de 34 140 € correspondant au paiement d'une subvention d'équipement dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».
- ✓ En fonctionnement, la commune perçoit un montant annuel de 13 422,42 € pour la mise à disposition de personnel pour l'entretien des zones d'activités.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

✓ Une foncière intercommunale a été créée en 2023 : cet outil permettra de piloter la politique foncière de l'agglomération. Notre commune détiendra à terme des parts sociales pour un montant total de 10 000 €.

Projection 2024 :

Epargnes brute et nette prévisionnelles 2024 :

Epargnes brute et nette prévisionnelles	Au 31/12/2024
Epargne Brute	900 000
Epargne Nette	50 000

➢ **Dépenses d'Investissement**

✓ L'annuité en capital est de 850 000 €.

- Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :

✓ Réfection du bâtiment des services techniques :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 1 040 018,32 € TTC
Dépenses réalisées de 2019 à 2023 : 710 018,32 €
Crédit de paiement 2024 : 330 000,00 €

✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 267 061,50 €
Dépenses réalisées de 2019 à 2023 : 117 061,50 €
Crédit de paiement 2024 : 150 000,00 €

✓ Restauration du Château Charles VII et aménagement muséal :
Autorisation de programme créée en 2022
Crédit de paiement 2024 : 50 000,00 €

➢ Réfection de la rue Gilbert Demay :
Autorisation de programme créée en 2023
Dépenses réalisées en 2023 : 16 578,00 €
Crédit de paiement 2024 : 532 840,00 €

➢ Réfection de la rue Henri Boulard :
Autorisation de programme créée en 2023
Dépenses réalisées en 2023 : 1 560,00 €
Crédit de paiement 2024 : 30 000,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

- Réfection de la rue Camille Méraut :
  Autorisation de programme créée en 2023
  Dépenses réalisées en 2023 : 1 560,00 €
  Crédit de paiement 2024 : 136 000,00

- Réfection de la place Edouard Servat :
  Autorisation de programme créée en 2023
  Dépenses réalisées en 2023 : 1 314,00 €
  Crédit de paiement 2024 : 186 000,00

- Réfection du bassin nautique couvert :
  Autorisation de programme créée en 2023
  Crédit de paiement 2024 : 300 000,00

- **Les projets 2024**

Projets ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier de demandes de subventions :

- Réfection de la place Edouard Servat (DETR)
- Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'accueil touristique (DETR, CRST et fonds de concours développement touristique Bourges Plus)
- Réfection d'un court de tennis (DETR)
- Acquisition d'une borne numérique pour l'accueil de la Mairie (DETR)

En 2024, les nouvelles opérations inscrites seront prioritairement celles subventionnées ou en cours de demande.

Les projets les plus importants hors APCP seraient les suivants :

- Sécurisation de la maisonnette place du général Leclerc : 22 000 €
- Réfection d'un court de tennis : 33 000 €
- Eclairage LED de la salle de tennis de table : 30 000 €
- Sécurisation et contrôle d'accès au PEA : 21 000 €
- Installation d'une alarme incendie au centre technique municipal : 20 000 €
- Travaux au Chemin Blanc : 100 000 €
- Travaux d'aménagement devant le collège : 50 000 €
- Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'accueil touristique au bord du canal de Berry : 300 000 €
- Restauration du tableau « Jeanne d'Arc en prière » : 45 000 € *(exposé dans la Collégiale)*

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

➢ **Plan pluriannuel d'investissement de 2024 à 2026**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses ainsi que les recettes de subventions attribuées, demandées ou estimées :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Postes de dépenses	2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations en APCP						
Réhabilitation Bâtiment Services Techniques	330 000	74 235				
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	150 000	51 243				
Réfection Château Charles VII et aménagement muséal	50 000		150 000		350 000	
Rue Gilbert Demay	532 840	81 435				
Rue Henri Boulard	30 000		403 440	110 000		
Rue Camille Méraut	136 000	31 396	370 000	73 258		
Place Edouard Servat	186 000		720 000	597 507		
Bassin nautique couvert	300 000		900 000	140 700	300 000	900 000
Opérations principales						
Travaux Jules Ferry	3 000					
Travaux école du Centre	7 000					
Aire Camping-cars	314 400	159 276				
Vidéoprotection	9 702	19 938	15 000	4 300		
Aménagement des locaux Police Municipale	70 248					
Voirie 2022 : 5 rues	35 687	33 230				
Chemin blanc	100 000					
Avenue De Gaulle et rue Bernard Palissy			150 000	43 750		
Pont rue Gilbert Demay	53 771	156 227				
Réfection marches parking Collégiale	30 000		15 000			
Restauration tableau J d'Arc en prière	45 000	8 000				
Casiers vélos	52 573	33 588				
Porte de l'Horloge			150 000	62 500		
Maison éclusière matériel			68 700	30 600		
Maison éclusière travaux	81 192					
Salle tennis de table LED	30 000	12 500				

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 018-211801410-20240307-022_2024-DE

Stade Poitrenaux	10 000		19 000			
Stade des Acacias			225 000			
Réfection court de tennis	33 000	9 625				
Solde Centre-ville	29 220					
Foncière intercommunale	7 500		2 500			
Crédits par poste de dépense						
Voirie	132 798		100 000		100 000	
Panneaux et mobilier de voirie	13 759		10 000		5 000	
Eclairage public	447 000		100 000		100 000	
Travaux de sécurité	135 027		30 000		30 000	
Police Municipale	14 700		2 000		2 000	
Bâtiments	127 203		100 000		100 000	
Sites sportifs	88 895	36 996	50 000		50 000	
Matériel, outillage services techniques	73 657		50 000		50 000	
Matériel et mobilier administratif	37 700		3 000		3 000	
Matériel, équipement écoles	52 197	5 000	15 000		15 000	
Matériel école de musique	22 100	17 620	8 000	5 000	8 000	5 000
Matériel autres services	25 882	13 424	10 000		10 000	
Camping municipal		9 485				
Espaces verts	34 000	19 019	22 000		10 000	
Eau pluviale, hydraulique	34 140		34 140		34 140	
Aide rénovation façade	25 000		25 000		25 000	
Informatique et télécommunication	20 170	1 051	10 000		10 000	
Cablage locaux adm	12 000					
Œuvres d'art et collections	7 850		7 000		7 000	
Réserve foncière et frais notariés	26 000		20 000		20 000	
Total	**3 964 211**	**773 288**	**3 784 780**	**1 067 615**	**1 229 140**	**905 000**

- **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2024 :**

Dépenses d'équipements : 3 964 211 €

Ressources internes :
- Epargne nette - 50 000 €
- Produits des cessions - 48 300 €

Ressources externes :
- Taxe d'aménagement - 30 000 €
- Subventions attendues - 773 288 €
- FCTVA - 300 000 €

Besoin de financement : 2 762 623 €

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû devrait s'élever à 13 306 544 €.